

Arrêté nommant les membres de la commission d'examen du notariat

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 15 de la loi sur le notariat (LN), du 26 août 1996 ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture,

arrête :

Article premier Sont nommés membres de la commission d'examen du notariat pour la période législative 2017 à 2021 :

Me Fabien Süsstrunk, notaire à Colombier, président

Me Patrick Frunz, notaire à La Chaux-de-Fonds

Me Jérôme Sautaux, notaire à La Chaux-de-Fonds

Me Stefan Choffat, notaire à La Chaux-de-Fonds

M. Olivier Hari, professeur à l'Université de Neuchâtel

Suppléants

Me Nicholas Schaer, notaire à Neuchâtel

Me Danièle Hausser Zilla, notaire à Neuchâtel

M. Vincent Rivier, chef d'office du registre du commerce à Neuchâtel

Mme Valérie Défago Gaudin, professeure à l'Université de Neuchâtel

M. Thierry Obrist, professeur à l'Université de Neuchâtel

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur avec effet immédiat.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 3 juillet 2017

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND